

**Mairie de POIROUX 85440**  
**116 rue du Payré**  
**Département de la Vendée**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21-12-2023

N°96-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à douze heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 15-12-2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Frank RABILLE, Karine GAZEAU, Romain TESSIER, Véronique DESMARICAUX,

Absents ou excusés :

Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON, Joseph BERNARD

Joseph BERNARD a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Secrétaire : Annie RENOUF

**96-2023 : CONVENTION D'UTILISATION DE MATERIEL AVEC LA COMMUNE DE POIROUX ET LONGEVILLE SUR MER**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr CHUSSEAU Francis, adjoint.

Mr CHUSSEAU explique que la commune a sollicité la commune de LONGEVILLE SUR MER afin de pouvoir utiliser leur tracteur, leur vertidrain et leur épandeur à sable pour entretenir le terrain de football de POIROUX. Il indique que le coût de cette utilisation est fixé à 600 € pour chaque utilisation (en moyenne une par an) et que ce sera l'agent technique de Poiroux qui utilisera ce matériel. Il est donc proposé une convention avec Longeville sur Mer pour cette utilisation de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide cette proposition

- autorise Mr le Maire, ou un adjoint, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme au registre en mairie

Le 22 décembre 2023

Le Maire,

Edouard de La BASSETIERE

